

Condition féminine Canada

2014–2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable D^{re} K. Kellie Leitch C.P., O.Ont., députée,
ministre du Travail et ministre de la Condition féminine

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par la ministre de la Condition féminine (2014).

No de catalogue *Rapport sur les plans et les priorités 2014–2015*. (Canada.
Condition féminine Canada) SW1-4/2014F-PDF

ISSN 2292-423X

2014–2015 BUDGET DES DÉPENSES

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députées et aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par la présidente ou le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1^{er} mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par la présidente ou le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor¹.

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, du point de vue tant de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP–Rapport 15²), en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO–Rapport 7³), en 2012 — à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la Section II, les renseignements financiers sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés au niveau des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revues pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet aux lectrices et lecteurs d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Il fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms de la ou du ministre et de l'administratrice générale ou de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les Résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir la Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet aux lectrices et lecteurs d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, les lectrices et lecteurs trouveront l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère. Ils trouveront également un lien vers le rapport sur les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par la ou le ministre des Finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, les lectrices et lecteurs auront accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses prévues

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires au niveau des dépenses prévues inscrites dans le Budget principal des dépenses de 2014–2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle une employée ou un employé représente une charge complète d'année-personne dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées

en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires vs non budgétaires

Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne, qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses⁴ (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple : les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et pour la responsabilisation externe.

Table des matières

Message de la ministre	1
Section I: Vue d'ensemble des dépenses de l'organisme.....	3
Profil organisationnel	3
Contexte organisationnel	3
Raison d'être	3
Responsabilités.....	4
Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes	5
Priorités organisationnelles	5
Analyse des risques	7
Dépenses prévues	9
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada.....	10
Tendances relatives aux dépenses de l'organisme	10
Budget des dépenses par crédit voté.....	11
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable.....	11
Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique.....	13
Résultat stratégique 1 : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada	13
Programme 1.1 — Impulsion, savoir-faire et conseils.....	13
Programme 1.2 — Avancement de l'égalité pour les femmes.....	15
Programme 1.3 — Services internes	17
Section III: Renseignements supplémentaires	19
État des résultats prospectif.....	19
Liste des tableaux supplémentaires	19
Rapport sur les dépenses fiscales et évaluations.....	20
Section IV: Coordonnées des personnes-ressources de l'organisme	21

Message de la ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2014–2015 de Condition féminine Canada, qui donne un aperçu des principaux engagements de l'organisme pour l'année financière.

Le gouvernement du Canada est résolu à progresser sans relâche vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour respecter cet engagement, Condition féminine Canada joue un rôle essentiel, axant ses efforts sur ce qui importe le plus à la population canadienne, soit : mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux filles; créer les conditions requises pour que les femmes contribuent à la croissance économique du Canada et en profitent; et renforcer l'autonomie des femmes pour qu'elles accèdent aux postes de responsabilité et de décision dans les secteurs public, privé et bénévole.

Depuis 2007–2008, le gouvernement, par l'entremise du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, a octroyé plus de 139 millions de dollars à des initiatives communautaires un peu partout au pays pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au Canada. En 2014–2015, l'organisme versera plus de 19 millions de dollars à des projets visant à permettre aux femmes d'acquérir l'autonomie nécessaire pour devenir des intervenantes actives dans toutes les sphères de la société canadienne.

La sécurité économique est un élément fondamental de l'égalité. Condition féminine Canada continuera donc de s'employer à stimuler l'esprit d'entreprise des femmes et accroître leur présence dans les métiers spécialisés et les professions techniques. Par ses investissements dans des projets novateurs, ses partenariats et ses activités de partage de connaissances, l'organisme explorera et appuiera des stratégies cherchant à abolir les obstacles dans ces secteurs et à y promouvoir la participation des femmes.

Conformément à l'engagement pris par notre gouvernement dans le Plan d'action économique de 2012, Condition féminine Canada poursuivra ses travaux afin de promouvoir la participation des femmes aux conseils d'administration, notamment en tâchant de mobiliser les chefs de file des secteurs privé et public.

L'instauration de l'égalité entre les sexes est une responsabilité qui incombe à toute la population canadienne — les femmes comme les hommes, les filles, les garçons, les familles, les quartiers, les communautés, les écoles, les différents ordres de gouvernement, ainsi que les secteurs privé et bénévole. Le gouvernement du Canada



continuera d'encourager les Canadiennes et Canadiens à contribuer au progrès de l'égalité entre les femmes et les hommes partout au Canada.

L'honorable D^{re} K. Kellie Leitch C.P., O.Ont., députée
Ministre du Travail et ministre de la Condition féminine

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisme

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable D^{re} K. Kellie Leitch

Administratrice générale : Suzanne Clément, coordonnatrice et chef d'organisme

Portefeuille ministériel : Développement économique et social Canada

Année de création : 1976

Principales autorités législatives : Décret (1976-779)

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, connu sous le nom de Condition féminine Canada (CFC), est l'organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie au Canada. CFC a pour mandat « de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (1976).

CFC a la responsabilité d'œuvrer, comme chef de file et partenaire, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire : soutenir l'action et les innovations communautaires qui font progresser l'égalité en aidant à créer des conditions propices à la réussite des femmes et des filles au Canada; fournir des conseils spécialisés en matière d'égalité entre les sexes et d'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+) en vue de l'élaboration de programmes, de politiques et de lois efficaces pour l'ensemble de la population canadienne; promouvoir des dates commémoratives qui ont trait aux femmes et aux filles au Canada; et, enfin, soutenir les efforts que déploie le Canada afin de s'acquitter de ses obligations internationales.

Dans le dessein de promouvoir l'égalité et d'en assurer le progrès, CFC concentre ses interventions dans trois domaines prioritaires, soit : améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes aux postes de responsabilité et de décision. Tout en mettant l'accent sur ces trois domaines, l'organisme a aussi la capacité de répondre à des enjeux précis, par exemple : engager les hommes et les garçons dans l'élimination de la violence, améliorer la participation des femmes dans les industries traditionnellement dominées par les hommes ou venir en aide aux femmes et aux filles des collectivités rurales et éloignées.

Responsabilités

CFC est le maître d'œuvre du programme adopté par le gouvernement en vue de promouvoir l'avancement des femmes et des filles vers l'égalité. Pour remplir son mandat, CFC s'unit à de nombreux organismes, s'efforçant de créer des synergies avec les principales parties prenantes, de collaborer avec les différents ordres de gouvernement et de mobiliser les secteurs privé et bénévole.

CFC œuvre dans un environnement complexe, car les enjeux relatifs à la condition des femmes et des filles sont omniprésents dans la société. Pour procurer des résultats concrets et des avantages durables à la population canadienne, l'organisme s'acquitte de son mandat de manière stratégique, en veillant à ce que ses investissements et interventions cadrent avec les priorités du gouvernement du Canada.

En matière de politiques, CFC joue un rôle de courtier du savoir et de facilitateur, c'est-à-dire qu'il donne des conseils, apporte un soutien stratégique, mène des analyses et intervient ou apporte son concours stratégique aux niveaux national et international.

CFC a pour rôle de piloter, à l'échelle de l'administration fédérale, le renforcement des capacités en ACS+, une démarche analytique qui sert à évaluer les éventuelles répercussions des politiques, des programmes ou des lois sur des populations de femmes et d'hommes d'horizons divers. L'ACS+ facilite la prise en considération systématique du genre et d'autres facteurs d'identité tout au long du processus de décision, pour conduire à l'adoption de mesures répondant mieux aux besoins.

Par son Programme de promotion de la femme, CFC offre une aide financière et technique aux organismes qui exécutent des projets contribuant au progrès de l'égalité entre les hommes et les femmes. CFC soutient l'action et les innovations communautaires en investissant ses ressources là où elles ont visiblement une chance d'améliorer la vie des femmes et des filles au Canada.

Pour mieux faire connaître au public les grands jalons de l'histoire des femmes, CFC s'attache à promouvoir des dates commémoratives, notamment la Journée internationale de la femme (le 8 mars), le Mois de l'histoire des femmes (octobre), la Journée internationale des filles (le 11 octobre), la Journée de l'affaire « personne » (le 18 octobre) et la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (le 6 décembre).

Les bureaux régionaux de Condition féminine Canada sont situés à Montréal (le bureau sert l'ensemble du Québec), à Moncton (le bureau sert le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador) et à Edmonton (le bureau sert l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon). Le bureau régional de l'Ontario et le bureau national, qui sert aussi le Nunavut, sont situés à l'administration centrale, dans la région de la capitale nationale⁵.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.
 - Programme 1.1 — Impulsion, savoir-faire et conseils
 - Programme 1.2 — Avancement de l'égalité pour les femmes
 - Programme 1.3 — Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Programmes
Agir contre la violence faite aux femmes et aux filles	Permanent	Programme 1.1 Programme 1.2
Description		

Pourquoi est-ce une priorité?

Le gouvernement demeure résolu à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles, qui reste fréquente et qui entraîne des coûts énormes pour notre économie. Les femmes sont particulièrement vulnérables à certaines formes de violence; selon les données autodéclarées, 7 fois sur 10, les agressions sexuelles visent des femmes⁶.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Fournir des fonds et une aide technique à des organismes pour la réalisation de projets qui ciblent des problèmes particuliers, par exemple les causes de la violence faite aux femmes et aux filles;
- Se concerter avec d'autres organismes fédéraux, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et la société civile, pour trouver des solutions à des problèmes persistants ou émergents;
- Collaborer avec nos principaux partenaires pour mettre au point et diffuser des produits d'information sur la nature, l'étendue et les répercussions de la violence faite aux femmes et aux filles, ainsi que sur les mesures prises par le gouvernement pour l'éliminer.

Priorité	Type	Programmes
Accroître la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision	Permanent	Programme 1.1 Programme 1.2
Description		

Pourquoi est-ce une priorité?

Dans son Plan d'action économique 2012, le gouvernement du Canada a promis d'agir pour augmenter la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision, notamment de créer un Conseil consultatif pour la présence des femmes aux conseils d'administration d'entreprises. Le gouvernement du Canada est bien positionné pour continuer à donner l'exemple; en effet, les femmes obtiennent déjà 31 % des nominations fédérales par décret.

... suite

Description (suite)

On reconnaît cependant que les Canadiennes demeurent sous-représentées aux postes de responsabilité et de décision. Bien que leur participation à la population active ait plus que doublé, pour atteindre 47 %, et qu'elles décrochent la moitié des diplômes universitaires, les femmes n'occupent actuellement que 14,5 % des sièges au sein des conseils d'administration des 500 entreprises les plus importantes du Canada selon la liste établie par le *Financial Post*. De surcroît, dans 40 % de ces entreprises, aucune femme ne siège au conseil d'administration. Pourtant, la mixité des conseils d'administration permet aux entreprises d'avoir accès à un plus vaste bassin de compétences et d'améliorer leurs chances de réussite. Les femmes étant responsables de 80 % des dépenses de consommation au Canada, la nomination de femmes à la haute direction des entreprises (comme membres du conseil d'administration ou comme cadres) relève du bon sens commercial; car, elle témoigne de la réalité du marché, permet d'intéresser une clientèle plus diversifiée et élargit le spectre de la prise de décisions.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Accorder du financement et une aide technique à des organismes pour appuyer des projets qui encouragent la présence des femmes et des filles à des postes de responsabilité et de décision;
- Faire mieux comprendre et connaître le bien-fondé de la présence accrue des femmes aux postes de responsabilité et de décision, et inciter les partenaires clés, y compris les provinces et les territoires, à mettre en commun leurs connaissances sur les stratégies à employer pour augmenter la représentation des femmes dans ces postes au Canada;
- Appuyer le rôle de chef de file de la ministre et la collaboration avec les secteurs privé et public pour promouvoir la présence des femmes au sein des conseils d'administration des sociétés, conformément à l'engagement pris dans le Plan d'action économique du Canada de 2012.

Priorité	Type	Programme
Renforcer la mise en œuvre de l'ACS+ au sein de l'administration fédérale	Permanent	Programme 1.1

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les politiques, les programmes et les lois tiennent compte des réalités variées des femmes, des hommes, des filles et des garçons au Canada. CFC joue un rôle de chef de file à cet égard, c'est-à-dire qu'il renforce la capacité des institutions fédérales de tenir compte du genre et de la diversité dans leurs processus décisionnels.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Orchestrer la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes afin d'aider les organismes fédéraux à appliquer véritablement l'ACS+ à leurs initiatives;
- Accroître le nombre de partenariats pour promouvoir l'ACS+ auprès de nouveaux organismes fédéraux.

... suite

Priorité	Type	Programmes
Promouvoir l'augmentation des débouchés économiques des femmes	Nouveau	Programme 1.1 Programme 1.2
Description		

Pourquoi est-ce une priorité?

Le gouvernement demeure résolu à stimuler la croissance économique au Canada. La pénurie de compétences mettant à l'épreuve l'économie canadienne, il est nécessaire de favoriser le recrutement et le maintien en poste des femmes pour combler le manque. La présence des femmes dans les métiers spécialisés et les professions techniques ne cesse de croître, mais certains obstacles subsistent. En 2012, les femmes occupaient seulement 11,8 % des postes en construction; elles comptaient pour 19 % de la main-d'œuvre en foresterie et dans les industries de la pêche, des mines, du pétrole et du gaz; en agriculture, elles comptaient pour 30,5 %.

En outre, des disparités notables existent dans le domaine de l'entrepreneuriat. Environ 13,5 % des petites entreprises et 4 % des entreprises de taille moyenne appartiennent à des femmes au Canada. Sur le plan économique, il serait bien avisé d'investir dans les entrepreneuses et d'appuyer les entreprises appartenant à des femmes puisqu'elles comptent parmi les principaux moteurs de prospérité au Canada.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Offrir une aide financière et technique aux organismes afin d'appuyer la réalisation de projets qui visent à accroître ou à renforcer la prospérité et la sécurité économiques des femmes;
- Approfondir les connaissances et examiner les stratégies et les pratiques exemplaires susceptibles d'abolir les obstacles et de faire valoir les avantages d'une participation accrue des femmes dans l'entrepreneuriat, les métiers spécialisés et les professions techniques.

Priorité	Type	Programme
Moderniser les programmes et les services offerts à la population canadienne	Permanent	Programme 1.2
Description		

Pourquoi est-ce une priorité?

Grâce à une innovation et à une transformation continues, CFC cherche à assurer une répartition efficiente, responsable et efficace des ressources pour produire des résultats.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Continuer d'améliorer la gestion du Programme de promotion de la femme, ainsi que sa reddition de comptes, afin d'obtenir de meilleurs résultats et d'amplifier l'effet produit.

Analyse des risques

Les résultats obtenus par CFC sont tributaires des mesures prises par d'autres parties prenantes. De telles relations d'interdépendance peuvent compromettre l'atteinte des résultats attendus. Pour atténuer les risques éventuels, CFC a mis en place des stratégies d'intervention qui renseignent

et mobilisent les citoyennes et les citoyens, créent des synergies, facilitent le réseautage et favorisent le partenariat et la collaboration entre les divers acteurs. L'organisme a aussi mis en place des processus et des mécanismes pour gérer les risques d'atteinte à sa réputation.

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers résultat stratégique
Les résultats de CFC dépendent des actions d'autres parties prenantes.	<p>Messages de CFC : La stratégie de communication de CFC vise à bâtir une société informée, dont les différents acteurs, y compris les citoyennes et citoyens, ont conscience d'avoir une part d'efforts à fournir pour que soit réalisée l'égalité des sexes.</p> <p>Action communautaire et mobilisation : Les programmes de CFC se concentrent sur la mobilisation des collectivités dans le cadre d'initiatives qui facilitent la collaboration, le réseautage et le partenariat afin d'arriver à des résultats concrets, contribuant au progrès vers l'égalité des sexes.</p> <p>Partage des connaissances : CFC met l'accent sur des stratégies qui continuent et amplifient les efforts concertés et qui reposent sur la conscientisation des principaux acteurs à leurs rôles et responsabilités envers l'égalité des sexes dans leurs sphères d'influence respectives.</p>	Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada
Vu son vaste mandat et l'étendue des interventions qui lui sont demandées en matière de politiques et de programmes, CFC peut parfois sembler ne pas répondre aux attentes des parties prenantes.	<p>Domaine prioritaire : Pour combler les attentes des parties prenantes et produire des résultats tangibles, CFC a désigné trois domaines prioritaires qui concordent avec les priorités du gouvernement : améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes aux postes de responsabilité et de décision.</p> <p>Stratégie de diffusion : Les efforts à cet égard visent à faire connaître l'orientation stratégique de l'organisme, ses priorités actuelles, de même que les lignes directrices de ses programmes.</p> <p>Processus décisionnels : CFC a pris des mesures afin de gérer l'étendue de la demande pour ses services et son assistance, c'est-à-dire qu'il a institué des processus et des pratiques qui optimisent l'efficacité de ses moyens d'action en matière de programmes, de politiques et de communications.</p> <p>Investissement et intervention stratégiques : CFC a recours à des approches ciblées pour optimiser l'effet de ses interventions et de ses investissements, créer des synergies et tirer parti des partenariats, afin de demeurer un organisme pertinent, efficace et efficient.</p>	Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014–2015	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017
29 607 730	29 607 730	29 520 397	29 520 397

Ressources humaines (en ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
96	96	96

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Dépenses réelles 2011–2012*	Dépenses réelles 2012–2013*	Dépenses projetées 2013–2014	Budget principal des dépenses 2014–2015	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017
Résultat stratégique 1 : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada (2013–2014)							
1.1 Impulsion, savoir-faire et conseils	S.O.	S.O.	2 351 934	2 136 900	2 136 900	2 136 900	2 136 900
1.2 Avancement de l'égalité pour les femmes	S.O.	S.O.	22 976 840	24 267 723	24 267 723	24 180 390	24 180 390
Total partiel Résultat stratégique 1			25 328 775	26 404 623	26 404 623	26 317 290	26 317 290
Total partiel 1.3 Services internes	S.O.	S.O.	†5 973 793	3 203 107	3 203 107	3 199 107	3 199 107
TOTAL	S.O.	S.O.	31 302 567	29 607 730	29 607 730	29 516 397	29 516 397

* La ventilation des dépenses réelles par programme ne s'applique pas au présent tableau pour 2011–2012 et 2012–2013 parce que des modifications à l'architecture d'alignement des programmes de CFC sont entrées en vigueur en 2013–2014.

† Ce chiffre comprend un prêt de 1,6 million de dollars pour le déménagement à Gatineau du bureau national de l'organisme ainsi qu'un financement permanent de 208 500 \$ de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dû à une réduction des aménagements nécessaires pour CFC.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014–2015 par secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental (en dollars)⁷

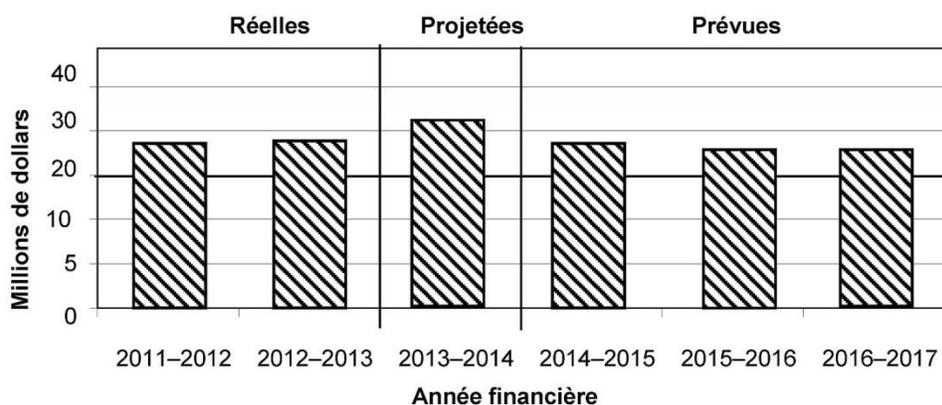
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014–2015
1 Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada	1.1 Impulsion, savoir-faire et conseils	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiennes et Canadiens	2 136 900
	1.2 Avancement de l'égalité pour les femmes	Affaires économiques	La sécurité du revenu et de l'emploi pour les Canadiennes et les Canadiens	24 267 723

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	24 267 723
Affaires gouvernementales	2 136 900

Tendances relatives aux dépenses de l'organisme

Graphique des tendances relatives aux dépenses de l'organisme – Dépenses totales



En 2012–2013, les dépenses ont augmenté, parce que CFC a reçu 250 000 \$ en vertu du Plan de publicité du gouvernement. Ce montant visait à appuyer une stratégie d'optimisation d'un site Web pour les moteurs de recherche. En ce moment, CFC reçoit aussi du ministère de la Justice du

Canada une contribution de 250 000 \$, étalée sur trois ans, qui prendra fin en 2014–2015.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus d'information sur les crédits organisationnels de Condition féminine Canada, prière de consulter le [Budget principal des dépenses 2014–2015](#)⁸.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

CFC s'assure également que son processus de prise de décisions prenne en considération les cibles et les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable, cela par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et des cibles de la Stratégie. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada

Programme 1.1 — Impulsion, savoir-faire et conseils

Description

Le Canada s'est engagé, conformément à différents instruments nationaux et internationaux, à promouvoir l'égalité entre les sexes. CFC encourage une meilleure compréhension de la situation des femmes au Canada et invite la population canadienne à prendre part aux efforts pour faire progresser l'égalité entre les sexes. Ses activités de communication sont un élément clé de ce programme et commémorent des dates importantes pour les femmes, comme le Mois de l'histoire des femmes et la Journée de l'affaire « personne ».

Pour que les progrès vers l'égalité entre les sexes se poursuivent, le gouvernement exige que les institutions fédérales prennent le genre en considération dans leurs lois, politiques et programmes. CFC donne l'impulsion au développement de la capacité des institutions fédérales en matière d'ACS+ en leur offrant de l'information, des outils et de la formation et en les faisant profiter de son savoir-faire. L'ACS+ éclaire la prise de décisions et augmente la probabilité que les lois, les politiques et les programmes répondent aux besoins de populations de femmes et d'hommes d'horizons divers.

CFC fournit également des analyses et des conseils en matière de politiques stratégiques, jouant le rôle de courtier de savoir auprès des institutions fédérales et d'autres intervenantes ou intervenants afin de les soutenir dans la poursuite de l'égalité entre les sexes. Il surveille aussi l'évolution des enjeux qui influent sur la condition des femmes et des filles au Canada.

L'essentiel de ce travail est accompli en collaboration avec les institutions fédérales, les provinces, les territoires et la société civile.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014–2015	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017
2 136 900	2 136 900	2 136 900	2 136 900

Ressources humaines (en ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
17	17	17

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Grâce au rôle d'impulsion joué par CFC, les principales parties intéressées disposent de conseils et renseignements pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes ou entre les garçons et les filles. (Les principales parties comprennent des organismes fédéraux, les provinces, les territoires, la société civile et le grand public.)	Nombre d'interventions* menées par CFC qui permettent de fournir des conseils et de l'information.	5	Cible annuelle, à compter du 31 mars 2014
Grâce au savoir-faire qu'apporte CFC, les responsables du gouvernement fédéral et les principales parties intéressées connaissent mieux l'ACS+. (Ces parties comprennent les représentantes et représentants des provinces, des territoires, de la société civile et du grand public.)	Pourcentage des répondantes et répondants qui disent que leur connaissance de l'ACS+ s'est améliorée grâce à la formation ou aux activités sur l'ACS+.	70 %	Cible annuelle, à compter du 31 mars 2014
Les reportages des médias canadiens font état des apports de CFC à l'avancement de l'égalité pour les femmes et les filles.	Pourcentage des initiatives dirigées par CFC qui bénéficient d'une couverture médiatique	20 %	Cible annuelle, à compter du 31 mars 2014

* Les interventions comprennent des activités qui sont souvent de longue durée et qui peuvent exiger d'importants préparatifs, de même que des ressources humaines et financières considérables. Les activités peuvent inclure : la diffusion de connaissances, la facilitation du dialogue, la direction d'interventions pour concrétiser les priorités de CFC, la prestation de conseils, la collaboration et les relations externes pour faire avancer les priorités de CFC et du gouvernement fédéral. Par exemple, la prise en charge de la participation du Canada à la session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies peut exiger de six à huit mois de préparatifs.

Faits saillants de la planification

En 2014–2015, CFC mènera les activités suivantes en vue de répondre aux priorités cernées dans la Section I du présent rapport.

Agir contre la violence faite aux femmes et aux filles : En collaboration avec des partenaires et des parties prenantes clés, CFC s'attaquera entre autres à des problèmes tels que la violence sexuelle et la cyberviolence. CFC continuera d'intervenir par l'entremise de son forum fédéral-provincial-territorial et de concert avec d'autres organismes fédéraux en vue de permettre une mise en commun des données relatives à la nature, à l'étendue et aux répercussions de la violence faite aux femmes et aux filles.

Accroître la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision : CFC poursuivra ses efforts en vue de mettre en lumière les avantages d'une présence accrue des femmes aux postes de responsabilité et de décision, et il échangera avec ses principaux partenaires des connaissances et des stratégies pour aplanir les obstacles qui existent dans ce domaine. L'organisme appuiera les efforts déployés par la ministre afin d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés au Canada, conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans le Plan d'action économique 2012.

Promouvoir l'augmentation des débouchés économiques des femmes : CFC collaborera avec des partenaires intéressés pour offrir aux femmes du soutien dans les domaines de l'entrepreneuriat, des métiers spécialisés et des professions techniques. Il s'agira notamment d'échanger des connaissances et d'examiner les stratégies et les pratiques exemplaires susceptibles d'abolir les obstacles et d'accroître la sensibilisation aux avantages d'une plus grande parité entre les sexes dans les domaines de l'entrepreneuriat, des métiers spécialisés et des professions techniques.

Renforcer la mise en œuvre de l'ACS+ au sein de l'administration fédérale : CFC aidera les organismes fédéraux à renforcer les capacités de leur personnel en ACS+ et à appliquer celle-ci à leurs politiques, programmes et initiatives. Il recourra davantage au partenariat pour promouvoir l'ACS+ auprès de nouveaux organismes fédéraux dans les secteurs de l'économie, de la science et de la sécurité. CFC veillera aussi à mettre à jour et à promouvoir les outils de formation sur l'ACS+, y compris le cybercours offert sur son site Web, ceux-ci étant un maillon essentiel de l'acquisition des compétences nécessaires pour appliquer l'ACS+ dans tous les secteurs.

CFC continuera d'aider la ministre à exécuter son mandat en matière d'affaires intergouvernementales et internationales, entre autres en ce qui a trait à la réunion annuelle des ministres responsables de la condition féminine à l'échelon fédéral, provincial et territorial et à titre de chef de la délégation canadienne à la session annuelle de la Commission sur la condition de la femme des Nations Unies. L'organisme orchestrera aussi la préparation des rapports nationaux du Canada qui ont trait à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, de même que la production des huitième et neuvième rapports périodiques du Canada concernant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Programme 1.2 — Avancement de l'égalité pour les femmes

Description

Dans le cadre de ce programme, CFC appuie l'action et l'innovation en investissant dans des projets qui conduisent vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'un programme de subventions et de contributions pour les organismes canadiens qui mènent, à l'échelon communautaire, des projets contribuant au progrès de l'égalité dans les collectivités du Canada. Les projets financés sont de portée nationale, régionale ou locale et aident à créer des conditions propices à la réussite des Canadiennes.

Les projets sont axés sur l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes et sur leur participation à la vie démocratique. De nature et de portée variées, ils emploient un éventail de méthodes et de stratégies pour répondre aux enjeux complexes qui touchent les femmes. Concrètement, le programme investit dans des projets qui intègrent des considérations liées

au genre et qui augmentent ou améliorent l'accès à une gamme de possibilités, de services et de ressources (soutien, information, outils, etc.). Ces projets comptent sur la participation des parties intéressées, par exemple : des groupes de femmes, des organismes communautaires, des institutions publiques et le secteur privé.

Le programme facilite également la collaboration, le réseautage et les partenariats pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes au Canada. CFC facilite le réseautage, crée au besoin des partenariats pour répondre aux questions transversales touchant les femmes et les filles, échange des connaissances et aide les organismes œuvrant au progrès de l'égalité des sexes à accéder aux connaissances, aux ressources et aux outils.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014–2015	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017
24 267 723	24 267 723	24 180 390	24 180 390

Ressources humaines (en ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
36	36	36

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les femmes et les collectivités peuvent obtenir de l'aide pour traiter des enjeux liés à l'égalité entre les sexes	Pourcentage de projets qui créent des appuis (p. ex. des ressources ou des outils)	50 %	Cible annuelle, à compter du 31 mars 2014
Les collectivités et les parties prenantes ont des occasions de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.	Pourcentage de projets qui créent des possibilités (p. ex. des partenariats, des réseaux ou des stratégies)	50 %	Cible annuelle, à compter du 31 mars 2014

Faits saillants de la planification

En 2014–2015, CFC mènera les activités suivantes en vue de répondre aux priorités cernées dans la Section I du présent rapport.

Investissements stratégiques : CFC continuera d'investir de façon stratégique en se concentrant sur l'accès des femmes à l'égalité dans des domaines où il est manifestement possible d'améliorer la vie des femmes et des filles au Canada. Guidé par les priorités du gouvernement, il collaborera avec les principales parties prenantes et tiendra aussi compte des priorités

des femmes pour préciser sur quels enjeux, nouveaux ou persistants, il se penchera au cours de l'année de planification.

Par des stratégies de financement ciblé, CFC continuera d'appuyer des projets qui visent à aplanir les obstacles auxquels se butent les femmes. Il privilégiera avant tout les mesures qui permettent la mise en place de conditions propices à la réussite des femmes, c'est-à-dire :

- stimulent le développement économique pour les femmes et les filles et créent des possibilités durables de sécurité et de prospérité économiques;
- cherchent à mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux filles, notamment en s'attaquant à des enjeux précis, par exemple les causes profondes de cette violence;
- offrent une occasion d'appuyer des stratégies novatrices ou éprouvées de nature à accroître la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision.

Collaboration et mobilisation des collectivités : L'organisme favorisera la collaboration et repérera les occasions de financement qui facilitent le réseautage d'organismes aux buts similaires. Des initiatives de financement ciblé permettront à CFC de forger des partenariats et de mobiliser les collectivités et les parties prenantes qui ont à cœur de faire progresser l'égalité des sexes. On déploiera des efforts pour examiner les possibilités de rejoindre de nouvelles clientèles. CFC s'emploiera aussi à forger et à renforcer des partenariats à l'intérieur de ses propres réseaux et, si possible, à agir transversalement avec des ministères fédéraux et d'autres. La concertation l'aidera à faire en sorte que les enjeux ayant des incidences sur les femmes soient largement reconnus, ce qui amènera les collectivités à les prendre en charge et rehaussera les chances que les initiatives entraînent des changements durables d'un bout à l'autre du Canada.

Courtage du savoir : Le Programme de promotion de la femme de CFC amorcera la mise en œuvre de sa stratégie de gestion et de diffusion du savoir pour continuer de mettre à profit le savoir-faire acquis dans les trois domaines prioritaires. On cherchera avant tout à renforcer la capacité du Programme d'agir comme courtier du savoir, c'est-à-dire de repérer, créer et promouvoir les occasions et possibilités d'échange de connaissances, en particulier de faciliter l'accès à l'expertise et aux réseaux sur lesquels doivent pouvoir compter les organismes et les parties prenantes pour améliorer l'efficacité des efforts d'avancement de l'égalité entre les sexes.

Programme 1.3 — Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de manière à satisfaire aux besoins des programmes et à remplir les obligations générales d'un organisme. Ces groupes sont les suivants : les services de gestion et de surveillance, les services de communication, les services juridiques, les services de gestion des ressources

humaines, les services de gestion financière, les services de gestion de l'information, les services des technologies de l'information, les services de gestion des biens, les services de gestion du matériel, les services de gestion des acquisitions et, enfin, les autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble de l'organisme et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014–2015	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017
3 203 107	3 203 107	3 199 107	3 199 107

Ressources humaines (en ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
43	43	43

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats de CFC. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et que les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

On trouvera [sur le site Web de CFC](#)⁹ un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013–2014*	Résultats prévus 2014–2015	Variation
Total des dépenses	33 134 000	31 081 000	(2 053 000)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	33 134 000	31 081 000	(2 053 000)

* Les résultats prévus pour 2013–2014 comprennent un prêt de 1,6 million de dollars pour le déménagement à Gatineau du bureau national de l'organisme ainsi qu'un financement permanent de 208 500 \$ de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dû à une réduction des aménagements nécessaires pour CFC.

Liste des tableaux supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2014–2015 sont affichés [sur le site Web de CFC](#)¹⁰.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices.

Rapport sur les dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs stratégiques précis en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, ainsi que des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie tous les ans des estimations et projections du coût de telles mesures, dans un document intitulé Dépenses fiscales et évaluations¹¹. Les mesures fiscales présentées dans ce document relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées des personnes-ressources de l'organisme

Questions concernant l'information financière présentée :

Anik Lapointe

Dirigeante principale des finances et directrice

Direction des services intégrés

Téléphone : 819-420-6825

Télécopieur : 819-420-6906

Courriel : Anik.Lapointe@cfc-swc.gc.ca

Pour toute autre question :

Ainalem Tebeje

Gestionnaire, Planification stratégique et rapports généraux

Direction des politiques et des relations extérieures

Téléphone : 819-420-6882

Télécopieur : 819-420-6907

Courriel : Ainalem.Tebeje@cfc-swc.gc.ca

Notes

- 1 Publications du Secrétariat du Conseil du Trésor sur le budget des dépenses et lois de crédits, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- 2 *Certains rapports ministériels sur le rendement 2008–2009 – Ministère de l'Industrie et ministère des Transports*. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F>.
- 3 *Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits*. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>.
- 4 « Cadre pangouvernemental », <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.
- 5 Condition féminine Canada, <http://www.cfc-swc.gc.ca/>.
- 6 Statistique Canada. *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>, 2013.
- 7 « Cadre pangouvernemental », <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.
- 8 *Budget principal des dépenses 2014–2015*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- 9 États financiers 2014–2015, <http://www.swc-cfc.gc.ca/trans/account-resp/pr/fos-erp/1415-fra.html>.
- 10 Condition féminine Canada, <http://www.cfc-swc.gc.ca/trans/account-resp/pr/rpp/1415/st-ts-fra.html>.
- 11 « Dépenses fiscales du gouvernement du Canada », <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>.